

Conduite en état d'ivresse

Malgré tous les efforts déployés, la sinistralité routière représente encore aujourd'hui une des grandes préoccupations des États membres de l'Union européenne.

Il s'agit d'un problème de dimension internationale qui attire l'attention des États sur les expériences et les modèles qui, au-delà des frontières, ont été mis en oeuvre et testés avec plus ou moins de succès.

En avril 1926, fut signée à Paris une convention visant à instaurer une certaine uniformité au niveau des règles et de la circulation routière afin de faciliter le tourisme international, grâce à la mise en place d'une signalétique commune.

Les efforts auxquels nous assistons actuellement sont bien visibles au niveau de l'Union, notamment en ce qui concerne la création de points de convergence relativement aux politiques en matière de sécurité routière menées par les États membres.

En raison du manque de temps, nous ne pourrions pas procéder à une analyse comparative de la sinistralité, de ses causes et ses conséquences.

Nous irons, à travers cette communication, analyser un des aspects de la sinistralité routière dont les effets sont encore très significatifs et dont la **conscience de l'illégalité continue absente chez les infracteurs**.

Il s'agit de la conduite en état d'ivresse.

En effet, la pratique de ce crime, dans notre pays, n'a pas encore été **intériorisée par les conducteurs qui continuent à adopter une conduite dangereuse**.

Et, toutefois, en termes statistiques, cette même conduite est celle qui a donné lieu au plus grand nombre de condamnations (environ

25 %), se caractérisant également par la célérité des procès, dans la mesure où les procédures judiciaires sont peu complexes.

Le conducteur, dont le test d'alcoolémie s'avère positif, est pris en flagrant délit, constituant pleine preuve.

Interrogeons-nous alors sur la raison de la continuité de ce crime dont les taux varient peu, qui concerne un nombre plus grand d'hommes que de femmes, s'étend à toutes les tranches d'âge, toutes les couches sociales et à tous les niveaux de scolarité.

Les conducteurs n'ont-ils pas peur de mettre en danger leur sécurité ? Considèrent-ils le risque d'être ou non contrôlés une sorte de jeu ? N'ont-ils pas peur de la sanction ? La sanction est-elle trop légère ? Leur égoïsme et leur excès de confiance ne leur font-ils pas prendre conscience de la dimension sociale de l'acte de conduire ?

Toutefois, l'investissement dans les campagnes de sensibilisation sur cette problématique est de plus en plus important et de plus en plus impérieux.

En 2000 et 2001, le Portugal a lancé le programme "STOP" (à titre expérimental) suite à une collaboration entre le Ministère de la Justice, à travers la Direction générale de la Réinsertion sociale et de la Prévention routière portugaise, visant les conducteurs déjà condamnés pour d'autres crimes et dont la peine a été suspendue, ou en exécution de l'injonction dans le cadre de la suspension provisoire de la procédure.

Considérant les données déjà disponibles, qui s'appliquent actuellement à tout le territoire, nous constatons que 37 % des individus sont récidivistes et 63 % primaires. Le taux d'alcoolémie le plus fréquent se situe entre 1,2 et 2,00 (62 %). Nous constatons également que la pratique du crime de conduite en état d'ivresse (CEI)

est plus fréquente pendant la nuit, les week-ends et les jours fériés. Ces données ne prennent pas en compte les individus

souffrant de problèmes d'alcoolisme qui commettent des infractions le plus souvent en semaine et pendant les premières heures de la nuit.

L'ensemble du programme vise à modifier les comportements liés notamment aux habitudes de consommation d'alcool en cas de conduite, ainsi qu'à inciter l'apprentissage et la mise en pratique de stratégies alternatives à la conduite en état d'ivresse, de façon à réduire les risques d'accidents.

Mais, il est lamentable qu'il y ait un « mais », ce programme possède un petit/grand défaut qu'il est urgent de résoudre: le manque d'évaluation quant à son efficacité et l'analyse de la récurrence pour un même crime après avoir fréquenté le programme.

Nous possédons ainsi un programme qui pourrait faire preuve de grandes vertus mais sans évaluation.

Finalement, nous devons nous pencher sur les moyens de sensibiliser les citoyens à la pratique d'une conduite légale et sans violence, qui ne restreignent pas les règles de socialisation et trouver des stratégies alternatives à la conduite en état d'ivresse.

Il existe, toutefois, parmi nous, des expériences positives de modification des comportements. Je rappelle à titre d'exemple l'utilisation d'une seule voiture pour les groupes où un des éléments s'engage à ne pas consommer d'alcool et à conduire ses collègues, le fameux "conducteur cool" ou le recours aux transports publics et de location, ou encore la nouvelle mesure introduite par la Mairie de Lisbonne qui a mis à la disposition des usagers un circuit nocturne d'autobus, parcourant les zones d'animation nocturne, jusqu'à cinq heures du matin.

Nous avons un chemin à parcourir que d'autres pays ont, peut-être, déjà parcouru!

Grâce à l'expérience de tous et le croisement de ces expériences, nous pourrions aider à modifier certains comportements, sauver des vies, éviter des tragédies profondes,

Et peut-être nous suffit-il d'écouter attentivement les paroles de l'un de nos poètes et sa poésie...

“Tu sais, Miguel? Tu n'es pas un mort rentable, de ceux sur qui beaucoup écrivent ensuite des pleurs en rimes et des éloges empressés. Tu n'as pas eu d'amis de ce genre. Heureusement. Il t'a manqué en ouvrage (écrit et publié) ce qui à la fin de la nuit il te restait de vie...

Ta voiture était rapide, elle rendait petite et sordide l'avenue vingt-quatre juillet. une nuit trop profonde au silence des cœurs disponibles...

Seulement, je ne saurais jamais ce que tu voulais me dire... je n'ai pas attendu que tu reviennes de la voiture avec ton livre annoté, et le dernier verre me semble maintenant un adieu incomplet, une traînée de cendre qui imprègne de souffrance le comptoir auquel je m'adosse .

Pour ce jeune écrivain, le voyage vers la mort s'est terminé sur l'avenue 24 juillet, un jour quelconque, d'une année quelconque. Il suffisait seulement qu'il n'ait pas pris le volant...